Déclaration préalable du SE-UNSA 64 à la Commission Administrative Paritaire Départementale du mardi 27 juin 2017.

Cette CAPD se déroule quelques jours après la mise en place du nouveau gouvernement du président Emmanuel Macron. Le SE-Unsa, à travers sa Fédération, l'Unsa Education, demande au nouveau ministre de l'Education Nationale la continuité des actions menées sous le quinquennat de François Hollande.

Dans le domaine de l'Education, ce sont moins les grandes réformes qui sont attendues que les moyens, le temps, les conditions d'amélioration de celles qui sont en cours. Tout retour en arrière serait doublement improductif : parce que rien de la refondation n'est suffisamment installé pour déjà porter des fruits, parce que tout signe de renoncement ou de recul serait la preuve qu'aucune réforme n'est durable et donc crédible.

A peine la Refondation de l'Ecole ébauchée, elle ne peut être remise en cause. Il faut laisser du temps aux politiques éducatives, aux différents dispositifs pédagogiques d'être mis en oeuvre, évalués, et remaniés si besoin. Sans cela, les enseignants s'épuisent et la confiance dans le système éducatif s'affaiblit.

Nous souhaitons en particulier exprimer notre inquiétude concernant le nouveau décret Blanquer concernant les rythmes scolaires examiné au CTM du 21 juin 2017. Il ajoute une nouvelle possibilité de dérogation : une répartition possible des 24 heures d'enseignements sur au moins 8 demi-journées en supprimant les 5 matinées obligatoires. C'est-à-dire la possibilité de revenir à une semaine en 4 journées de 6 heures.

Cette dérogation est possible sur proposition conjointe de la commune (ou EPCI) et des conseils d'école. Elle doit être validée par l'IA-Dasen, après avis du CDEN. A la différence des autres dérogations, il n'y a pas de nécessité de justification par un PEDT pour les 4 journées de 6h.

Actuellement, dans les Pyrénées Atlantiques, les situations sont diverses : certaines mairies annoncent un changement dès 2017 ou 2018, d'autres refusent toute concertation.

Pour le SE-Unsa, l'organisation de la semaine a des conséquences sur l'organisation des familles, des enseignants et des personnels engagés sur le temps périscolaire entre autres.

Pour permettre une anticipation minimale pour que la rentrée soit la plus sereine possible pour les élèves et les enseignants, le SE-Unsa souhaite que les administrations locales donnent le plus tôt possible l'ensemble des éléments (possibilités, calendrier, modalités, date d'effet).

Nous réaffirmons toutefois que nous déplorons la précipitation avec laquelle s'opèrent ces décisions qui auront forcément des conséquences sur la gestion des services et les conditions de travail.

Concernant les points traités par cette CAPD, le SE-Unsa tient à souligner les avancées obtenues notamment sur les accords du dispositif Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).

Cette année, le ratio de promotions à la hors classe des PE augmente encore : il est de 5,5 % portant ainsi à **115** le nombre d'enseignants promus. Dans notre département, il n'était encore que de **40** en 2013 !

L'action menée par le Se-Unsa a porté ses fruits et permettra d'atteindre 7 % du corps des PE en 2020 garantissant à toutes les carrières complètes un accès à la hors classe.

Cette année, le ministère a décidé de changer la date de prise en compte de la note. Jusqu'à présent, le barème prenait en compte la note au 31 décembre de l'année scolaire en cours. Cette décision, prise sans concertation, lèse les collègues qui ont été inspectés au 1er trimestre avec l'espoir d'améliorer leur barème.

De manière plus globale, le SE-Unsa, veillera à ce que la revalorisation des enseignants se poursuive dans le cadre du PPCR en particulier avec la création de la classe exceptionnelle à partir de la rentrée 2017.

Enfin, Monsieur le Directeur académique, nous tenons à remercier vos services de nous avoir transmis les documents dans des délais qui nous ont permis de réaliser notre travail de commissaires paritaires.